



SORORITÉ • SOLIDARITÉ • ACCUEIL

## Bilan d'activité 2019-2020 (octobre 2019 – octobre 2020)

### Bilan des permanences

L'association SOROSA tient des permanences de 3 à 4 heures réparties ainsi :

- lundi matin et vendredi après-midi : pour les femmes
- mercredi après-midi : tout public
- samedi après-midi : tout public

Dans les faits, il n'est pas simple de « compartimenter » les personnes accueillies, mais cela se fait de plus en plus au fil de temps avec les personnes habituées, et bien plus cette année que l'année dernière.

Six personnes ont tenu les permanences :

- Anne O. (permanence du lundi matin) ;
- Nordy G. (permanences du mercredi, vendredi et samedi) ;
- Cathy C. (permanence du samedi) ;
- Jasmine M. (permanences du mercredi et samedi) ;
- Agnès P. (permanence du samedi) ;
- Gauthier R. (permanences du mercredi et samedi).

Depuis le 1<sup>er</sup> confinement (17 mars 2020), les permanences ont été bouleversées. Nous avons maintenu les permanences du mercredi et samedi uniquement, puis réouvert les permanences du lundi matin à partir du 14 septembre. Les permanences du vendredi après-midi restent fermées.

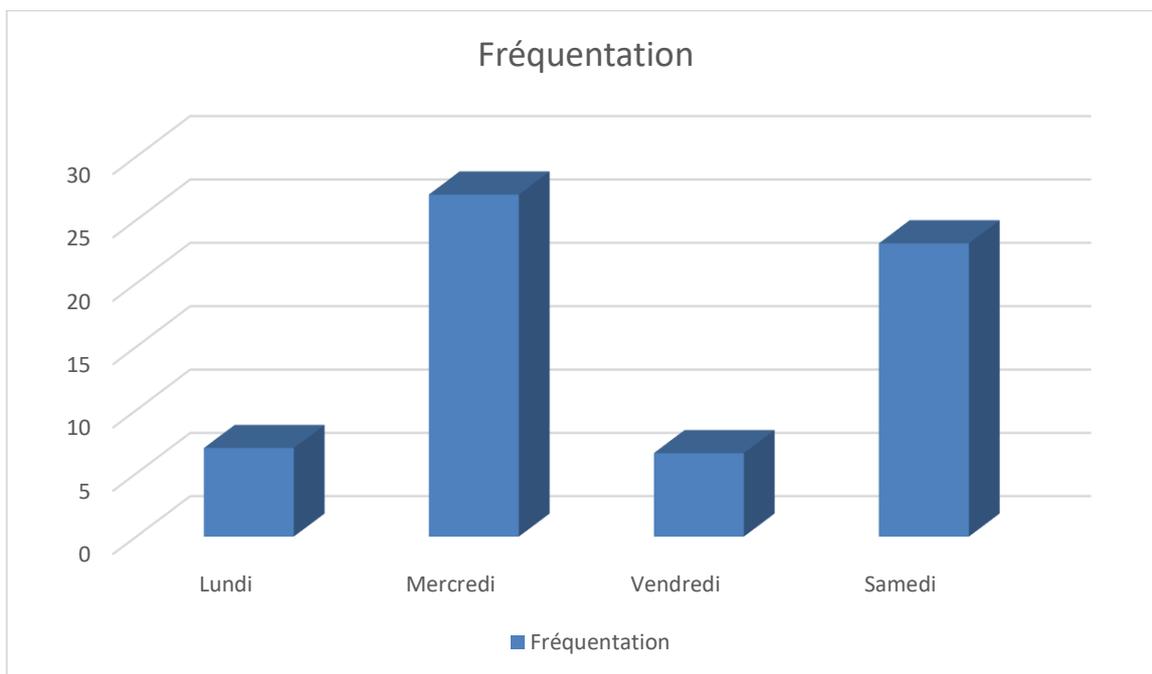
Cela explique les chiffres beaucoup plus bas de fréquentation des permanences des lundis et surtout des vendredis. Mais c'est aussi la raison pour laquelle nous avons pris la décision de fermer ces permanences : celle du lundi et plus encore celle du vendredi étaient les permanences les moins fréquentées (voir plus bas).

### Quelques chiffres

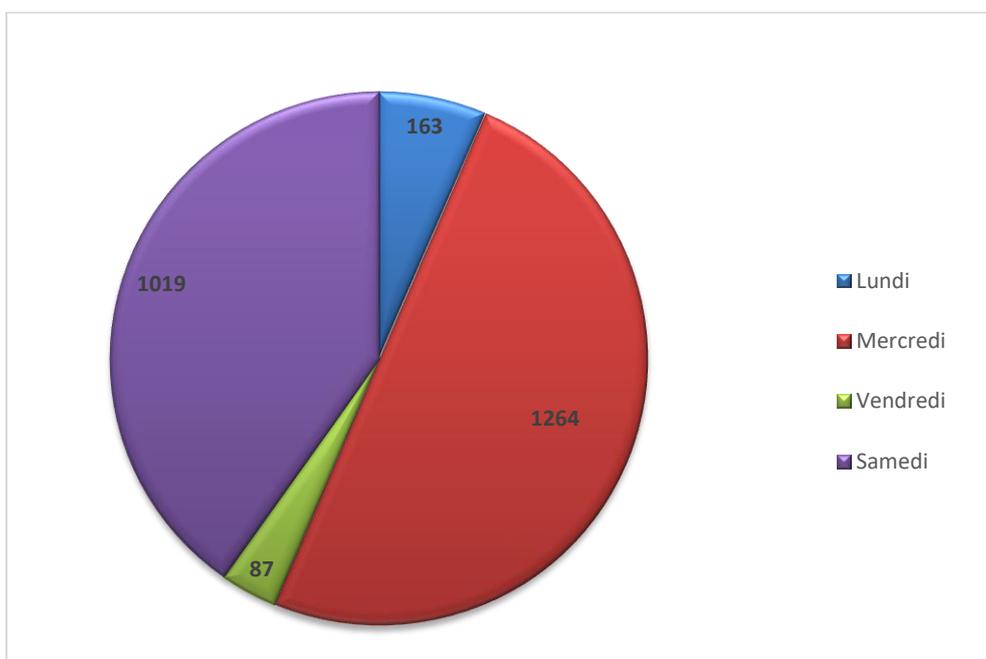
L'année dernière, nous annonçons avoir effectué 759 entretiens en permanence.

Cette année, nous avons effectué **2 533 entretiens en permanence**.

Soit une moyenne de 20 entretiens par permanence (**127 permanences** tenues dans l'année). Cette moyenne n'est pas représentative car la fréquentation est très inégalement répartie selon les jours de permanence.



Les personnes reçues se répartissent de la façon suivante :

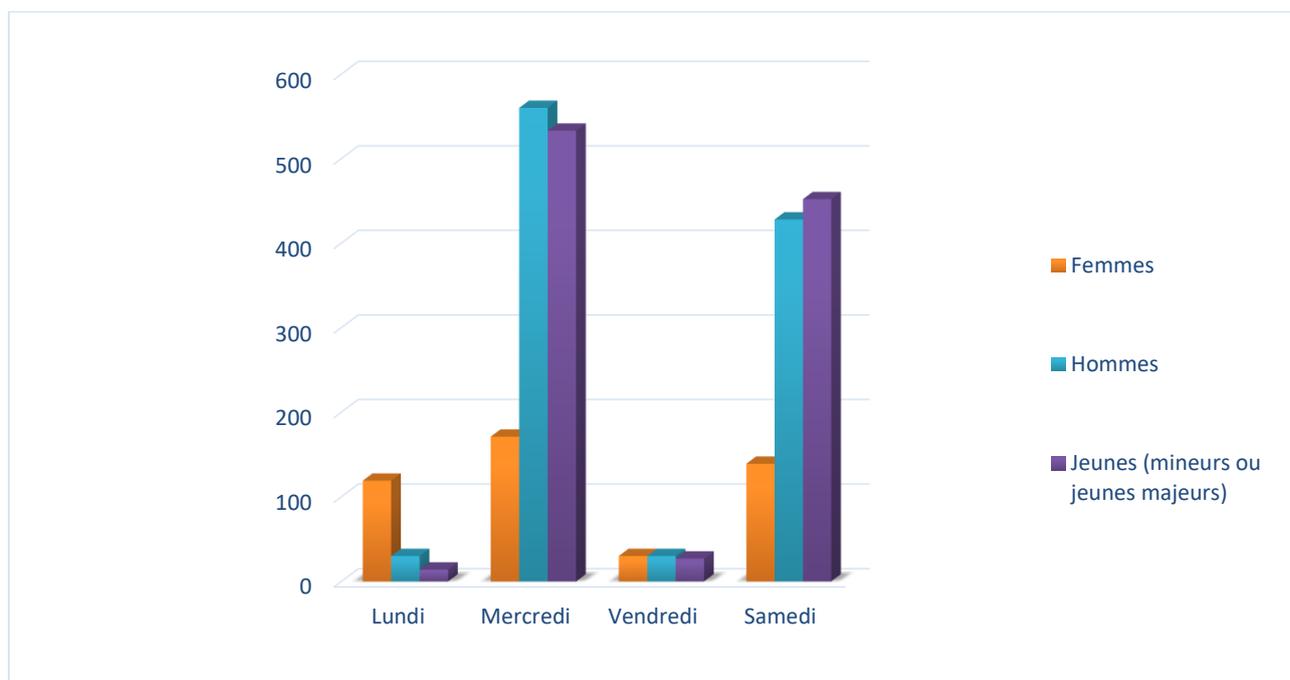


Les permanences du mercredi et du samedi sont extrêmement sollicitées ; il était impossible de la contenir dans les horaires impartis (14 h – 17 h) pour Nordy, qui les tenait seule, et qui avait en outre besoin d'une journée complète ensuite pour la rédaction des courriers demandés, les recherches nécessaires, le montage des dossiers (parfois 2 jours).

Aussi, il a été décidé de renforcer ces permanences, qui sont aujourd’hui systématiquement faites en binôme (Nurdy – Gauthier ou Nurdy – Anne), avec un samedi sur deux le renfort d’Agnès.

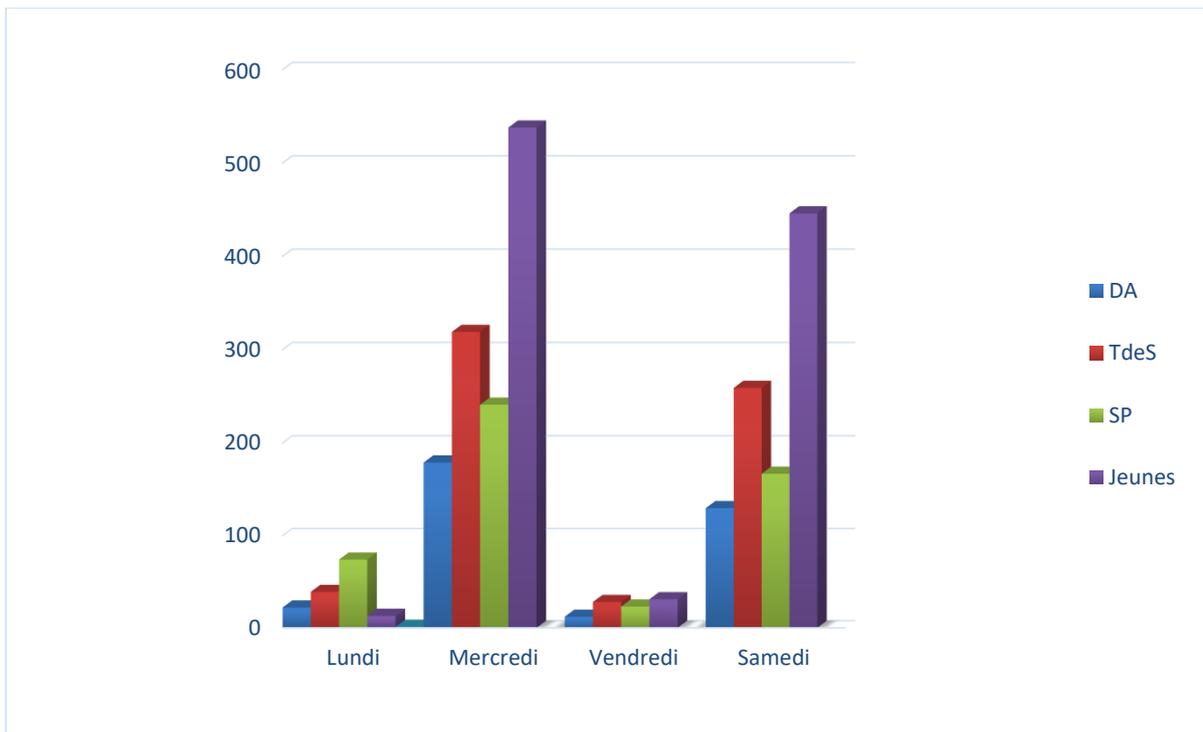
Depuis la mise en place de ce fonctionnement, les demandes sont plus gérables mais nous fonctionnons encore « à flux tendu ». Les demandes nécessitant des temps longs (montage de dossiers, inscription avec beaucoup de traitements de documents, dossiers juridiques...) sont systématiquement renvoyées à des rendez-vous dans la semaine pour permettre de fluidifier les permanences.

### Les personnes reçues en permanence :



Ces chiffres (graphique suivant) nous paraissent à la fois excessivement satisfaisants, témoignant de l’importance de notre travail, de la nécessité de notre association, de la pertinence de notre projet et de nos initiatives ; ils témoignent également de la confiance des personnes que nous accompagnons et des partenaires qui nous orientent du public, puisqu’ils ne font qu’aller croissants.

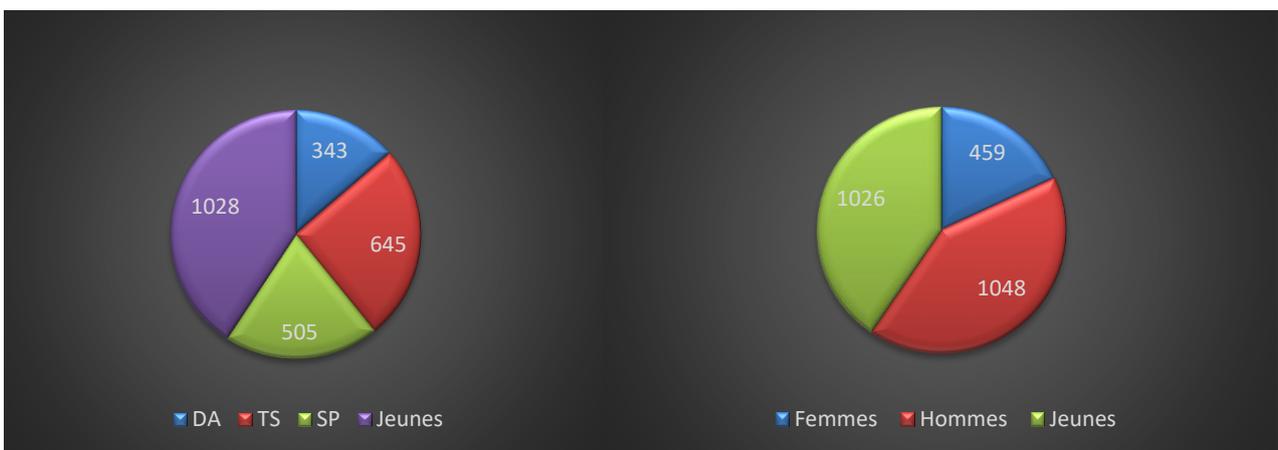
Néanmoins, ils s’accompagnent également d’un constat amer : celui dont nous avons d’ores et déjà conscience, l’échec de l’accompagnement des personnes exilées. Dans un monde idéal, nous ne devrions pas avoir à accompagner des personnes qui le sont d’ores et déjà (personnes demandeuses d’asiles / réfugiées en partie, et Jeunes en partie). Et pourtant, en regardant les chiffres, il s’avère que ces personnes représentent la majorité des personnes qui nous sollicitent.



DA : Demandeur.se.s d'asile      TdeS : Titre de séjour (comprend les personnes statutaires, protection subsidiaire, toutes les personnes ayant un titre de séjour, hormis les jeunes)  
 SP : Sans papiers      Jeunes : MNA (mineurs non accompagnés) reconnus comme tels ou non ; jeunes majeurs, indépendamment du fait qu'ils aient ou non un titre de séjour quand majeurs

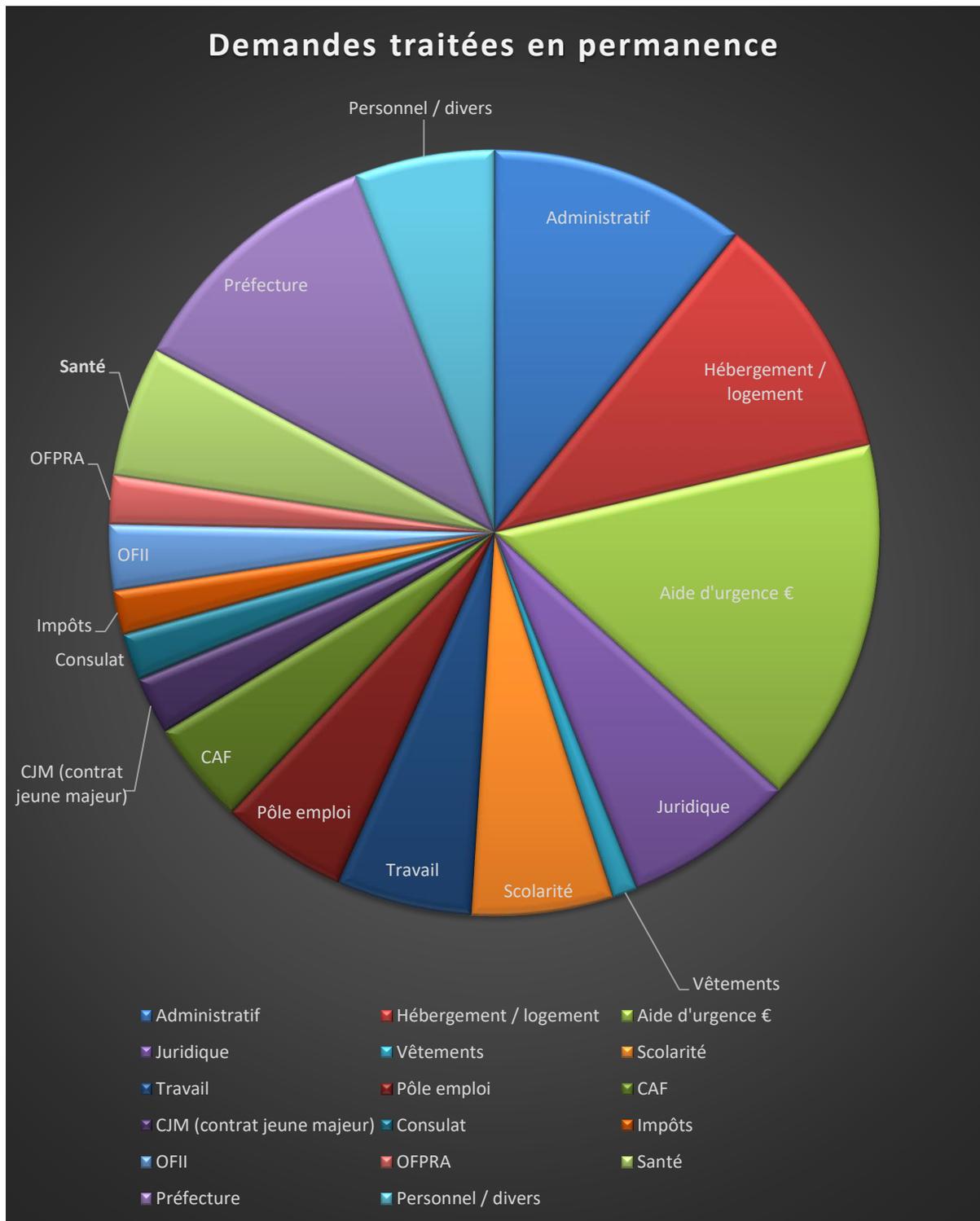
Il faut voir ici la baisse des effectifs de personnels travailleurs sociaux dans tous les domaines confondus, qui n'ont plus le temps de répondre aux demandes et renvoient vers des associations de bénévoles ou pour certains refusent de traiter certaines problématiques spécifiques tout simplement.

L'État, à travers ses délégations de service public, s'appuie d'ores et déjà sur des associations, mais ces dernières ne suffisent pas à mettre en œuvre un accompagnement digne et suffisant des personnes exilées ; faute de moyens, elles renvoient à leur tour vers des associations sans financement public. Les bénévoles pallient les manquements de l'État.



En 2019, nous écrivions que plus de 350 personnes avaient été accompagnées de façon régulière par l'association. En 2020, ce sont plus de **520 personnes** qui l'ont été, dont près de 300 jeunes.

## Les demandes traitées en permanence



La majeure partie des demandes des personnes reçues en permanence touche à l'assistance juridique et administrative, à l'hébergement / logement, aux démarches en préfecture et à l'aide d'urgence alimentaire.

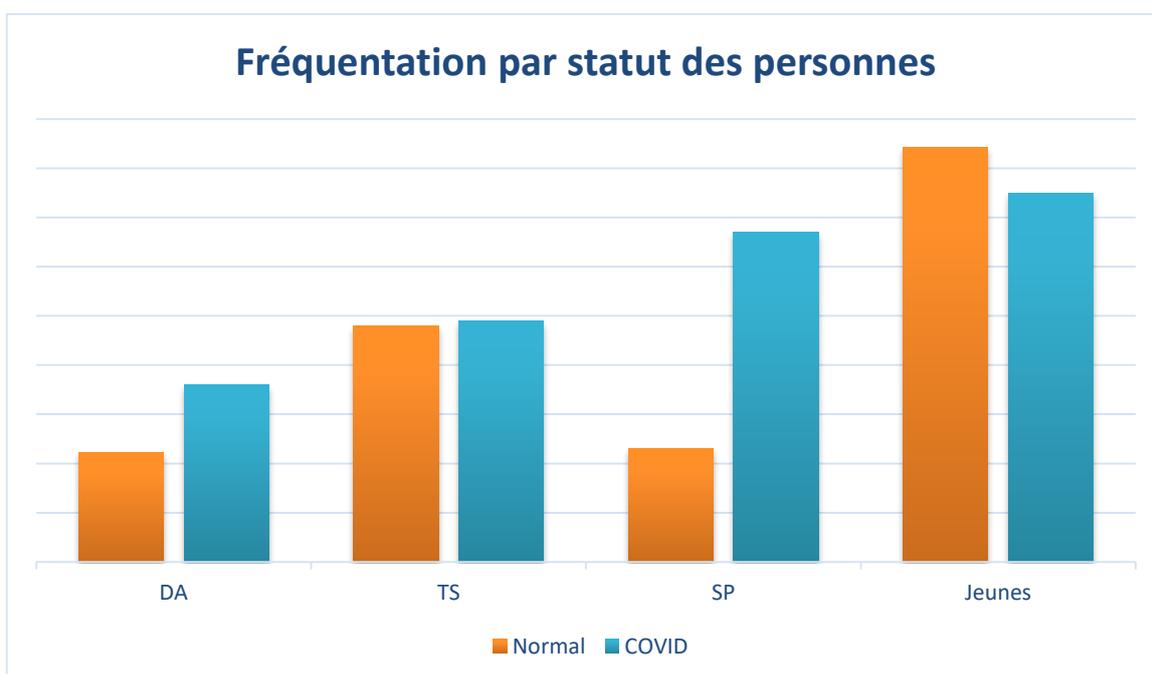
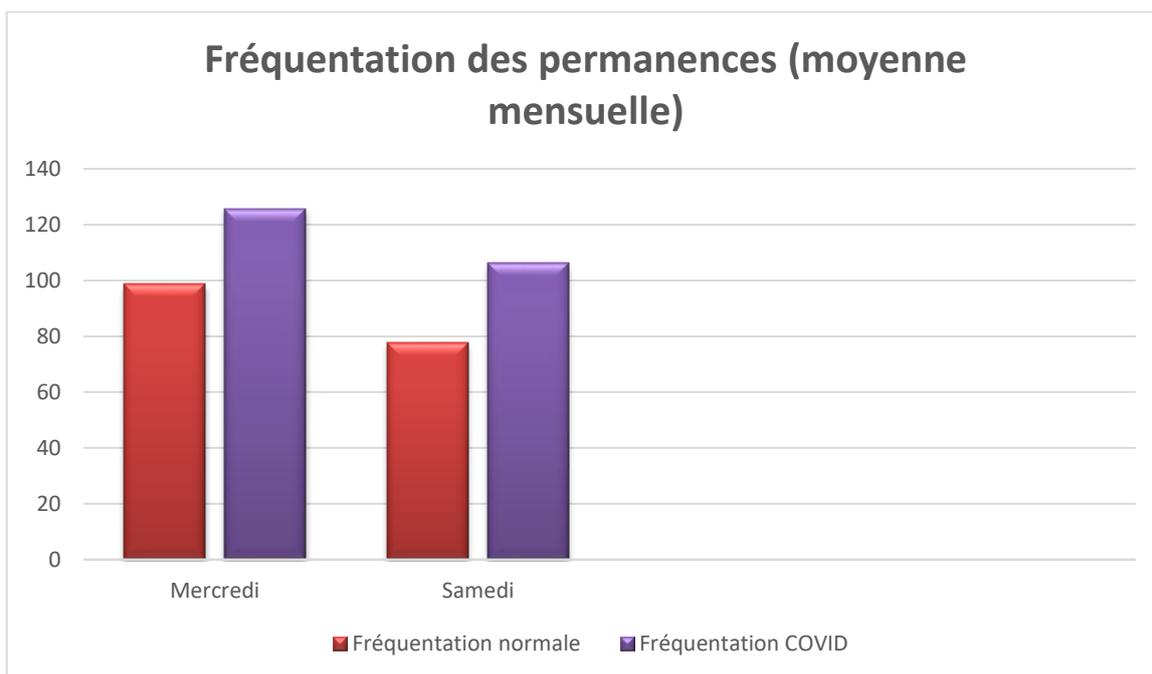
Les données de cette année sont biaisées par les permanences tenues dans le cadre du 1<sup>er</sup> confinement, où nous avons tenu des permanences de crise et distribué des aides d'urgence alimentaire en nombre considérable (voir plus bas).

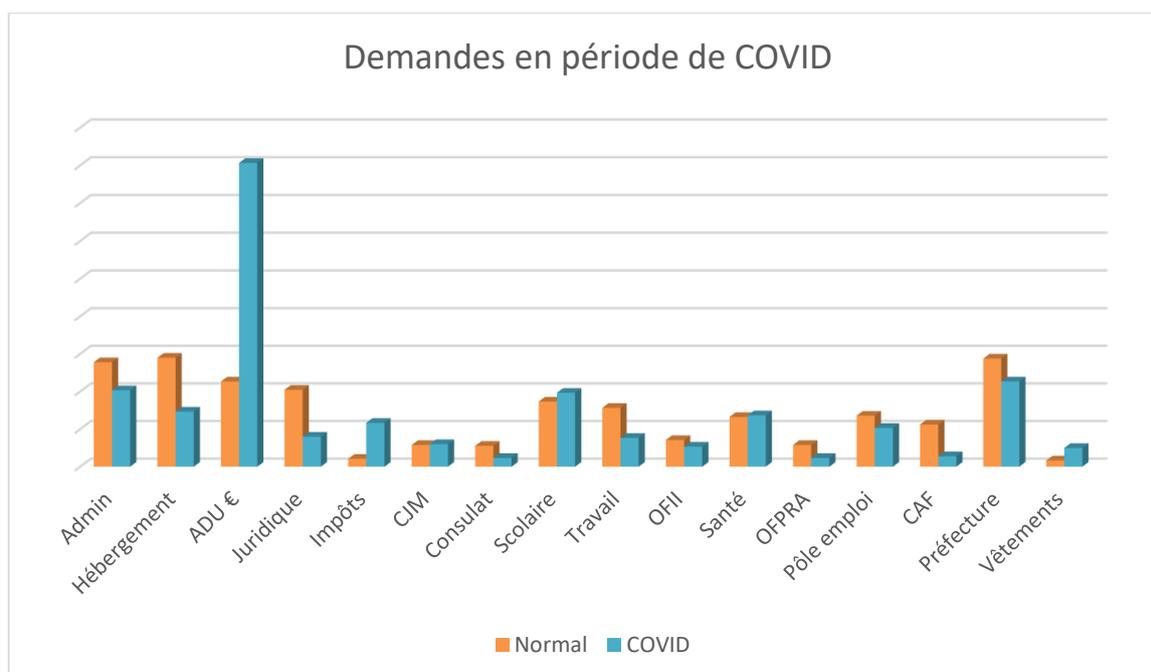
Les demandes récurrentes suivantes concernent la scolarité, le travail / Pôle emploi, la CAF et la santé.

Enfin, viennent les demandes concernant l'OFII (Office français de l'immigration et de l'intégration), l'OFPRA (Office français pour la protection des réfugiés et des apatrides), les démarches en ambassade/consulat, les démarches autour du contrat jeune majeur, les déclarations de revenus aux impôts, les demandes de vêtements.

### Point COVID

Concernant la fréquentation et les demandes durant le 1<sup>er</sup> confinement, le graphique suivant permet de se rendre compte de la hausse soudaine des demandes durant cette période et de la réelle crise humanitaire et sociale à laquelle nous avons dû faire face. Nous avons tenté d'apporter notre aide du mieux possible, dans des conditions d'une violence inouïe.





L'année dernière, nous écrivions : « la nécessité d'une personne, voire deux personnes supplémentaires à plein temps devient impérieuse, afin de pouvoir prendre le temps de recevoir dignement chacun.e et, outre le traitement des problèmes administratifs, juridiques, et autres, de pouvoir offrir la solidarité pleine et entière que nous souhaitons, sans être débordées par l'urgence. »

Nous sommes heureuses et fières d'avoir pu mettre en œuvre cette nécessité et d'avoir accueilli Jasmine tout d'abord – qui a dû déménager et s'est donc envolée pour une autre région – et Gauthier aujourd'hui, deux personnes salariées grâce à qui l'accueil des personnes et le traitement de leurs demandes sont redevenus plus humains et conformes à l'esprit de notre association.

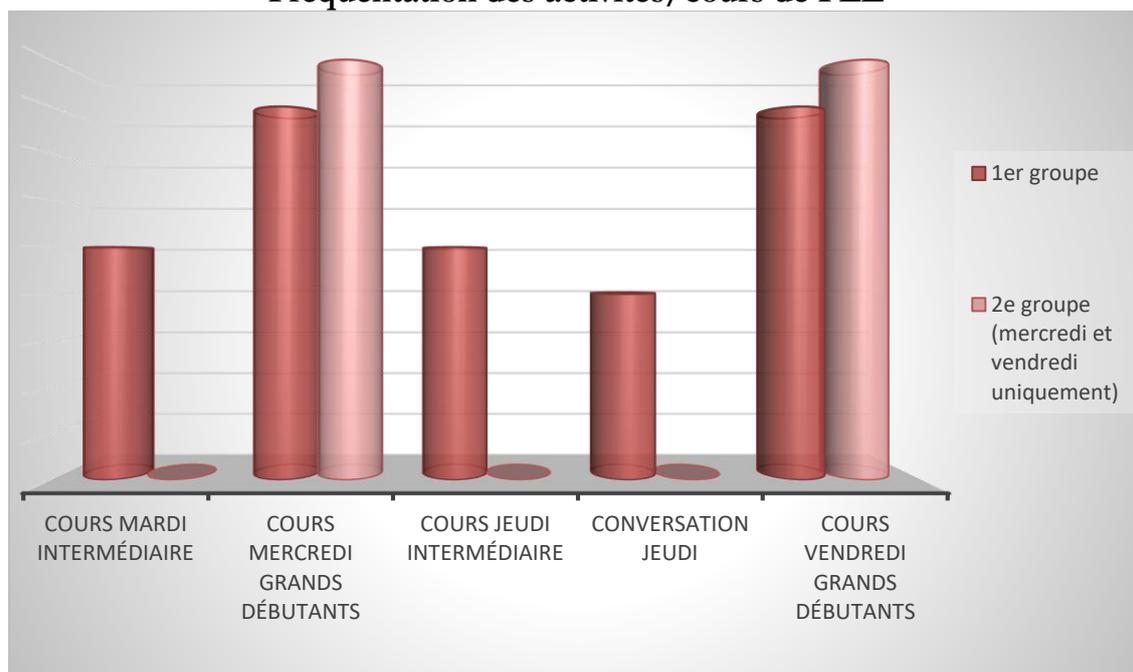
## Bilan des cours de FLE

L'association dispensait 14 h de cours ou d'activités FLE chaque semaine, ainsi réparties :

- mardi 2 h de cours de FLE, niveau intermédiaire par Philippe L.
- mercredi et vendredi 8 h de cours de FLE, niveau grands débutants par Nordy G.
- jeudi 2 h de cours de FLE par Perrine H.
- jeudi 2 h de conversation, niveau intermédiaire par Manya A.

D'ores et déjà délivrées de façon bénévole avant la création officielle de l'association, ces activités avaient bénéficié en 2018 à 53 personnes. Les premières à avoir suivi les cours avaient pu acquérir en un an (juin 2018-juin 2019) le niveau A1 ou A2.

## Fréquentation des activités/cours de FLE



Contrainte de suspendre les cours de FLE au début du 1<sup>er</sup> confinement, cette activité n'a pas encore reprise. Aussi, notre bilan n'est que peu représentatif pour l'année 2020... Nous espérons de tout cœur pouvoir reprendre en fin d'année, car l'attente est longue pour les personnes qui n'ont qu'une chose en tête : apprendre le français, et pour notre nouvelle équipe de bénévoles qui piétinent d'impatience !

Nous leur souhaitons la bienvenue !

## Bilan de l'accompagnement des jeunes majeurs

Face aux demandes conjointes des **jeunes en besoin de logement** et des éducateurs spécialisés, du département, des associations et structures institutionnelles qui les accompagnent, nous avons débuté en juillet 2019 notre mise à disposition d'un **premier appartement partagé pour loger des jeunes en formation professionnelle**.

Il s'avère qu'en effet, la demande est importante et qu'aucune structure ne peut répondre à ce besoin spécifique : **le logement de jeunes majeurs isolés** (sans famille sur le territoire français), suivis par le service ASE Domicile du département, ayant déposé une demande de titre de séjour, mais dans l'attente du traitement de cette demande. Durant cette attente, **les logements de droit commun** (foyers jeunes travailleurs ou bailleurs privés) **ne leur sont pas accessibles**, car seule une carte de séjour leur ouvre le droit à l'allocation logement pour étudiants ou apprentis.

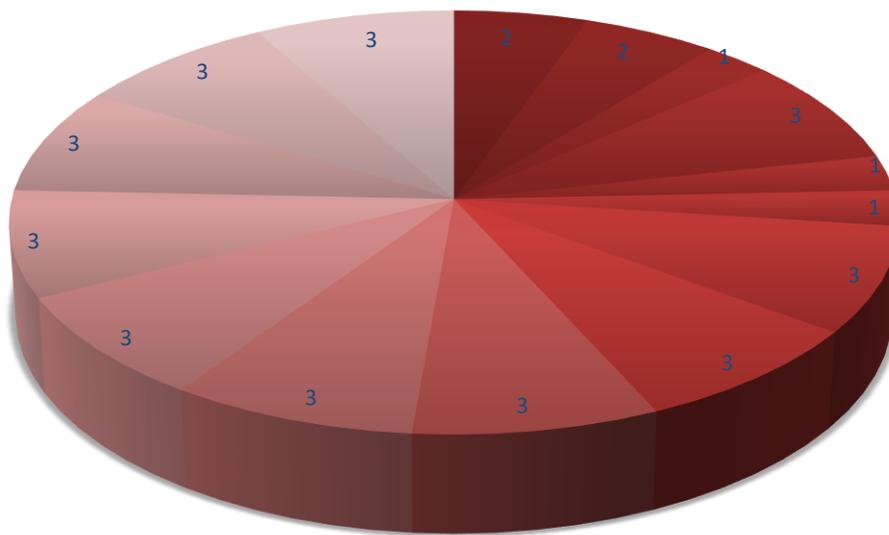
Les bénéficiaires sont des **jeunes majeurs** (18 à 21 ans), **étrangers isolés** sur le territoire français (sans famille), en formation professionnelle (sans apprentissage, donc **sans revenus**). Cette mise à disposition d'appartements – le plus souvent partagés – est temporaire, le temps aux jeunes d'être autonomes et de disposer de leur propre logement.

L'année dernière, nous écrivions : « notre projet vise à établir un parc de logements partagés d'une capacité de 36 personnes pour la fin de l'année 2020 ». C'est chose faite puisque **nous hébergeons actuellement 37 jeunes**.

Depuis 1 an et demi, nous avons pu mettre nos appartements à disposition de **51 jeunes** au total. Parmi les jeunes que nous avons accueillis dans nos logements :

- **20** ont déjà obtenu un **titre de séjour** ;
- **13** habitent désormais dans un **logement autonome**.

### Répartition des jeunes



- |                                       |                             |
|---------------------------------------|-----------------------------|
| ■ Appartement n° 1 Romans             | ■ Appartement n° 2 Valence  |
| ■ Appartement n° 3 Bourg-lès-Valence  | ■ Appartement n° 4 Valence  |
| ■ Appartement n° 5 Bourg-lès-Valence  | ■ Appartement n° 6 Crest    |
| ■ Appartement n° 7 Valence            | ■ Appartement n° 8 Valence  |
| ■ Appartement n° 9 Valence            | ■ Appartement n° 10 Valence |
| ■ Appartement n° 11 Valence           | ■ Appartement n° 12 Valence |
| ■ Appartement n° 13 Montélimar        | ■ Appartement n° 14 Valence |
| ■ Appartement n° 15 Bourg-lès-Valence |                             |